

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du cinq octobre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 11 octobre 2022

Délibération n° : 22-10-05

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet: Renouvellement de la convention
de mise à disposition d'un agent du
Centre de Gestion du Nord pour une
mission d'archivage**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Robert VANOVERSCHELDE
Gérard QUINET a donné pouvoir à Didier DEMAREST
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Christian DURIEUX

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Grégory SPYCHALA

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT que le Maire, de par ses fonctions, est dépositaire des archives communales et responsable civilement et pénalement de leur intégrité et de leur bonne conservation.

CONSIDÉRANT qu'en séance du 15 mars 2016, le Conseil municipal votait la mise en place d'une mission d'archivage via une convention avec le Centre de Gestion du Nord.

CONSIDÉRANT qu'un archiviste intervient dans la commune chaque année sur un quota d'heures défini (la commune inscrit un budget annuel de 3 500€ TTC).

CONSIDÉRANT qu'il convient de poursuivre cette action en procédant au renouvellement de cette convention pour 3 ans à compter de sa signature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- Madame le Maire à signer la convention et tout document y afférent, avec le Centre de Gestion du Département du Nord,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le 
ID : 059-215904590-20221019-22_10_05-DE



afin de poursuivre la mission « Archivage » pour la période 2022-2024.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme


Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte mis en ligne le : **20 OCT 2022**
Acte transmis au contrôle de légalité le :
Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général
19 OCT 2022
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Le Maire


Sandrine GOMBERT